

30^c.

Journal du Lot

30^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Attention ! Il y a la France !

C'est le conseil qui résulte nettement d'un article du « Journal des Débats ».

Comment s'y prendre pour ramener à moins de zèle certains confrères trop ardents au repentir ?

Il en est tout de même qui vont un peu fort et l'on éprouve un sentiment pénible en lisant certains articles qui prétendent nous enseigner, ainsi qu'on le fit dans Gringoire, « comment mourir la paix ».

Aux moments où nous sommes, il faut faire attention aux possibles conséquences de ce qu'on écrit, qui n'est pas lu que par nous. Surtout quand on se donne des airs d'historien, il importe de ne pas oublier que l'histoire, pour être juste et impartiale, ne doit pas être, si je puis dire, à sens unique ! On fasse la vérité quand on ne peut en dire qu'une partie !

Prenez garde de mesurer nos coups et ne pas dresser d'actes d'accusation qui puissent être ensuite retournés contre la France !

Eh ! bien, c'est vrai, c'est trop vrai que des fautes, des crimes imparadmissibles ont été commis par les hommes du régime déchu. Mais ils l'ont été contre nous et contre notre pays. C'est à lui qu'ils ont à en rendre compte. C'est de l'avoir abominablement trompé qu'ils sont coupables et leur responsabilité laisse hors de cause celle de la France qui voulait si peu la guerre — et pourquoi l'aurait-elle voulu, grands Dieux ? — qu'elle avait complètement oublié de la préparer, tout occupée qu'elle était de s'organiser des « loisirs » !

Nos misérables gouvernants n'étaient maîtres que de ce qui se passait en France et cela suffit à leur honneur ! Mais il n'y avait pas que la France dans le monde et tout ne dépendait pas d'elle. Si l'on veut être juste, on ne peut pas, dans cette catastrophe, isoler les choses de chez nous des choses de l'étranger. Et il se passait hors de notre pays des événements dont il ne saurait être tenu pour responsable.

Combien j'ai été heureux de constater que notre éminent et sage confrère, Pierre Bernus, du Journal des Débats, fait lui aussi d'expresses réserves sur cette incomplète et dangereuse manière de présenter les choses, car elle risque de favoriser ceux qui voudraient faire le procès, non pas de nos gouvernants, mais de la France elle-même !

Sur ce sujet, à la fois si grave et si délicat j'aime à m'en réserver à l'autorité de notre confrère et je ne permets de lui emprunter textuellement la conclusion qu'il donne à son article du Journal des Débats. Il y exprime devant certains excès l'inquiétude de son patriotisme avec un accent ardent et contenu qui doit porter loin et qui fera, j'espère, réfléchir. Voici ce qu'il écrit :

« La recherche et la divulgation de la vérité ne sont pas des choses simples. Dans certaines circonstances et sans certaines précautions, elles peuvent donner une fausse apparence aux faits... Il est juste et utile d'établir les fautes par lesquelles certains hommes, qui ont été faibles quand cela n'était pas de saison, qui ont ensuite désorganisé le pays, et qui se sont enfin montrés téméraires, ont précipité la France dans une guerre funeste. Il serait inique et déplorable que de la démonstration de leurs erreurs pût résulter, en quoi que ce fût, l'apparence d'une culpabilité de la France.

« La France, en se laissant gouverner par des hommes qui simultanément l'affaiblissaient et la trompaient, a péché contre elle-même. Elle n'a pas péché contre les autres. Toujours elle a voulu ardemment la paix. Elle détestait la guerre. Ses intentions étaient pures. Son désir de secourir ceux qu'elle considérait comme menacés était noble. Le procès de Riom doit en même temps dégager cette vérité générale et mettre en lumière les fautes individuelles. Il n'y a aucune incompatibilité entre ces deux résultats. »

Ah ! je sais bien, parle, que le métier d'écrire n'est pas particulièrement commode dans le triste temps où nous sommes et qu'il faut en retenir sous sa plume beaucoup plus qu'on n'en dit ! Prenons bien garde surtout à ce qu'on ne puisse pas tirer de ce que nous disons des choses que nous n'avons pas voulu y mettre. Nous sommes sûrs que la France est innocente ! Gardons-nous de donner à croire que nous admettons sa culpabilité. Il est trop vrai que l'histoire n'a pas été écrite par les vaincus. Du moins, ils peuvent ne pas contribuer à la fausser !

Emile LAPORTE.

EN SOURDINE

J'entendais l'autre soir, dans une grande épicierie, une femme faire sa commande pour le Jour de l'An. Elle retenait une volaille et je ne sais quel foie gras. C'était certainement une bonne épouse et une bonne mère.

Si je lui avais tapé sur le bras pour lui dire : « Doucement, madame, doucement, songez à ceux qui n'auront rien, aux blessés sur leur lit, aux prisonniers dans leurs camps », elle m'aurait regardé de ses yeux et elle m'aurait dit : « Si l'on pensait toujours au malheur des autres, on ne pourrait plus vivre. »

Le problème est beaucoup plus délicat qu'il ne l'a jamais été, parce qu'il y a longtemps que les Français ne se sont pas trouvés dans une aussi dramatique situation. Pendant la guerre de 14-18, on se battait au front, on tombait, on mourait, c'était la guerre mais non la défaite. L'an dernier, nos soldats firent le réveil ; ceux de l'arrière ne pouvaient donc pas être plus tristes et morfondus qu'eux-mêmes. Cette fois tout est changé et j'approuve le confrère qui dit que « les bonchons de champagne feraient un écho déplorant au lointain roulement des bombes ».

Quelques jeunes lectrices m'ont demandé de plaider pour que l'on autorise la danse. Ça non, vraiment, ce n'est pas possible ! Que les Berlinoises soient autorisées à la faire pendant quelques jours, cela se conçoit, leur situation est à l'opposé de la nôtre ; que les Londoniens en fassent autant, c'est également compréhensible, les Anglais sont encore en guerre et ils ont besoin de se fortifier le moral. Si l'on dansait chez nous, ce serait une indécorée, même si de ces sauteries résultaient de très légitimes unions.

En somme, si aucune loi n'empêche de faire ripaille, de boire et de manger pour la Noël et le Jour de l'An, il y a tout de même une règle, c'est celle que nous devons nous faire à nous-mêmes. Le repas de famille à une table aussi bien servie que le moment et nos moyens nous le permettent, soit. Mais je crois qu'il est convenable, qu'il est décent de renoncer aux réveillons tapageurs dans les restaurants.

Cette année, l'âme française est en sourdine.

PAN.

Le Maréchal Pétain s'est adressé A LA JEUNESSE DE FRANCE

JEUNES FRANÇAIS !

C'est à vous, jeunes Français, que je m'adresse aujourd'hui, vous qui représentez l'avenir de la France et à qui j'ai voué une affection et une sollicitude particulières. Vous souffrez dans le présent, vous êtes inquiets pour l'avenir. Le présent est sombre, en effet, mais l'avenir sera clair, si vous savez vous montrer dignes de votre destin.

Vous payez des fautes qui ne sont pas les vôtres ; c'est une dure loi qu'il faut comprendre et accepter, au lieu de la subir ou de se révolter contre elle. Alors l'épreuve devient bienfaisante, elle tempère les âmes et les corps et prépare les lendemains réparateurs.

L'atmosphère malsaine dans laquelle ont grandi beaucoup de vous ainsés a détourné leur énergie, amoéli leur courage et les a conduits, par les chemins fleuris du plaisir, à la pire catastrophe de notre Histoire.

Pour vous, engagés dès le jeune âge dans des sentiers abrupts, vous apprendrez à préférer, aux plaisirs faciles, les joies des difficultés surmontées.

Méditez ces maximes : « Le plaisir abaisse, la joie élève. Le plaisir affaiblit, la joie renforce ». Galliez, en vous le sens et l'amour de l'effort ; c'est une part essentielle de la dignité de l'homme et de son efficacité. L'effort porte en lui-même sa récompense morale, avant de se traduire par un profit matériel, qui d'ailleurs arrive toujours tôt ou tard.

Lorsque vous aurez à faire le choix d'un métier, gardez-vous de la double tentation du gain immédiat et du minimum de peine. Visez de préférence aux métiers de qualité qui exigent un long et sérieux apprentissage, ceux-là même où notre main-d'œuvre nationale accuse un retard sur la supériorité incontestée.

Lorsque vous aurez choisi votre carrière, sachez que vous aurez le droit de prendre place parmi les élites. C'est à elles que revient le commandement, sur les seuls titres du travail et du mérite.

Dans cette lutte sévère pour atteindre le rang que vos capacités vous assignent, réservez toujours une place aux vertus sociales et civiques, à l'entraide, au désintéressement, à la générosité. La maxime égoïste qui fut trop souvent celle de vos devanciers : « Chacun pour soi et personne pour tous », est absurde en elle-même et désastreuse en ses conséquences.

Informations

Pour le ravitaillement de la France

Au cours d'une longue conversation avec M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Henry Hays, ambassadeur de France, a souligné l'urgence de la collaboration du gouvernement américain pour le ravitaillement de la France.

Deux femmes « conseillers municipaux »

Le préfet du Var, M. Gentil, vient de prendre un arrêté nommant les membres du nouveau Conseil municipal de Saint-Raphaël.

Deux femmes figurent dans la nouvelle municipalité de St-Raphaël, ainsi que dans la première ville de France ayant eu des édiles féminins.

Nos Echos

Reconfort.

Il serait bon de revenir sur la conférence que fit l'autre soir à la Mairie de Cahors M. René Garric sur les résultats déjà obtenus par le Secours National dont il est l'un des principaux animateurs.

Elle devrait être connue de tout le public. Mais pour la faire avec pertinence, il faudrait disposer des renseignements, que l'on ne peut reproduire de souvenir, et dont il s'est servi pour monter à son auditoire l'efficacité de l'œuvre réalisée, le nombre et l'importance des bienfaits qu'elle a déjà répandus, l'ardeur et l'efficacité des concours qu'elle a partout rencontrés et aussi pour montrer comme elle contribue puissamment à la rénovation de la France en renforçant chez les Français, ce sentiment familial par quoi tous nos compatriotes de toutes les catégories sociales doivent se sentir unis dans la même cause et fraternels dans le même destin.

Le Secours National n'est pas bienfaiteur seulement par l'aide matérielle qu'il prodigue à toutes les misères. Il est au moins autant par le reconfort moral et sentimental qui résulte de ce rassemblement qu'il opère entre tous les Français et qui, réalisé plus tôt, eût rendu notre pays invincible.

Dans le même esprit, nous avons relevé et déjà indiqué l'hommage rendu par M. René Garric à la part que le département du Lot a prise à l'œuvre secondaire du Secours National. Et aussi cette assurance qu'il nous a apportée que la France n'est pas abandonnée dans son malheur.

Nous avons écouté avec émotion ce qu'il nous a dit de la générosité inépuisable des Etats-Unis, de l'assurance qu'il avait reçue aux plus sombres jours de juin que nos amis d'outre Atlantique, loin de ralentir leur concours allaient l'augmenter encore et des envois toujours renouvelés faits par le « Secours Américain ».

Nous avons entendu avec la même émotion les promesses faites par les nationaux de l'Amérique du Sud prêtés à remplir de denrées et de marchandises tous les paquets que nous pourrions envoyer dans ses ports.

Enfin, nous avons entendu avec la même émotion l'hommage qu'il a rendu à cette fière et grande nation helvétique qui multiplie chaque jour ses efforts d'entraide fraternelle en faveur de nos prisonniers et des malheureuses populations de la zone occupée.

Allons ! Comment les Français pourraient-ils s'abandonner eux-mêmes alors que leurs amis fidèles, dans le monde, ne les abandonnent pas.

EN PEU DE MOTS...

La prise d'eau du canal de la Durancé à Marseille, située à Pertuis, étant obstruée par la glace, l'alimentation de Marseille en eau se trouve considérablement gênée.

La Commission spéciale pour l'examen des fonds secrets pendant les 10 ans de règne du roi Carol, de Roumanie, a clos son enquête. Les dossiers des ministres n'ont révélé rien d'important.

Il est créé au Secrétariat d'Etat à la Production industrielle et au Travail, un organe consultatif d'étude et de recherches scientifiques appelé Collège des Experts.

Le Conseil municipal de la ville d'Alger a décidé de débaptiser les rues Jean-Jaures, Camille-Pelléan, Jules-Guesde et Emile-Zola. Ces rues deviennent respectivement les rues Jean-Chiappe, Charles-Péguy, Edouard-Drumont et du Général-Marchand.

CLOTURE DE LA CHASSE

La chasse à tir sera close, dans le département du Lot, le dimanche 12 janvier 1941, au soir.

La chasse à tir du gibier d'eau sera seulement autorisée du 23 février au 30 mars 1941, le jeudi et le dimanche avec permis de chasse et sans que le chasseur puisse s'écarter à plus de 30 mètres des rives.

La chasse aux oiseaux de passage est formellement interdite dans tout le département.

En ce qui concerne la destruction des animaux nuisibles, l'arrêté préfectoral du 13 octobre 1940 est maintenu. Pour le lapin, tous les moyens légaux sont autorisés à l'exception du poison, des virus, des vapeurs toxiques, des lacets et des collets ; les produits chimiques peuvent être employés, les fruits et les bourses, les panneaux, les trappes, les chiens pour faire rentrer les animaux au terrier.

Les destructions au fusil ne seront effectuées que collectivement avec un minimum de 6 chasseurs, tous munis du permis de chasse, les jeudi et dimanche et après autorisation préfectorale délivrée sur avis du service forestier.

La destruction des pies et corbeaux au moyen d'appâts empoisonnés doit s'effectuer conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 1939, dont un exemplaire a été adressé dans toutes les Mairies.

Toute battue, organisée par le Préfet, sera organisée par le Lieutenant de Louveterie du canton et sous sa propre responsabilité. Ces battues ne seront autorisées que dans les cas d'extrême urgence.

Chronique du Lot

Fête de la Jeunesse à Cahors

Dimanche, au Théâtre de notre ville, cette fête a été célébrée dans l'ardente ferveur de tous. Ce fut une magnifique manifestation d'union, dans l'amitié française retrouvée. Elle était réalisée dans les coeurs avant que la grande voix du Maréchal vint la recommander à tous les jeunes de France comme la vertu première, le vertu cardinale à pratiquer si l'on veut voir « refleurir et reverdir » notre pays, comme reverdira bientôt le printemps sur nos campagnes refleuries.

Cette fête s'est déroulée sous la présidence confiante — peut-être, de M. le Préfet du Lot, de Mgr Blanc, vicaire-capitulaire, de Mgr Dablane, directeur des Ecoles libres et de M. Delbos, Inspecteur d'Académie.

Un accord fraternel, qui symbolisait la présence associée de ces quatre personnalités, s'affirmait superbement dans la salle du théâtre, dont ce n'est pas assez de dire qu'elle était comble, puisqu'elle renfermait assésément deux ou trois cents personnes de plus qu'elle n'en peut contenir que le déroulement du programme des couleurs extérieures d'ont, par les haies ouvertes, l'on pouvait apercevoir la scène.

Tous les jeunes élèves de Cahors étaient là, sous la surveillance de leurs maîtresses et maîtres. Ceux des lycées, ceux de l'E.P.S., ceux des écoles libres, ceux des écoles laïques. Toute cette belle fleur de notre France, qui peut, à présent, s'aimer sans réserve et s'entraider fraternellement.

Les Compagnons de France, les Scouts et les Pétainistes assurèrent, avec leur sens de la règle et leur exacte discipline, un service d'ordre qui fut sans reproche, bien qu'il eût à réaliser l'impossible, qui consistait à faire entrer dans un contenant un contenu plus grand que lui.

Pour ce qui est du programme, qui dut être presque improvisé, disons qu'on ne s'en serait guère douté tant il fut présenté avec soin et exécuté avec bonheur.

Nous n'entrerons pas dans le détail des chœurs, danses, pièces, sauteries et chorégraphies qui se sont succédés avec une diversité de talents et de genres qui en ont composé un ensemble charmant. Tous les établissements et groupements de Cahors y ont contribué : les Scouts, éclaireurs, louveteries, guides, avec des chœurs ; l'école normale de Cabessut, avec un ballet des tout-petits ; l'E.P.S., avec des poésies et une valse alsacienne ; les élèves du lycée Clément-Marot avec un ballet et des danses gymniques ; l'Amicale de l'Enseignement Libre avec une déclamation. C'était entre tous une belle évocation, dont le public chaleureux a goûté le prix. N'omettons pas de dire que l'excellent orchestre de M. Bourjade prêtait gracieusement son précieux concours et que Mme Bourjade tenait avec son habituelle maîtrise le piano d'accompagnement.

Enfin, à 5 heures, avec un haut-parleur, dont M. Mandou avait assuré grandement l'installation, on entendit l'éloquent et exaltant Message du Maréchal à toute la Jeunesse de France. Cet appel, dont nous donnons d'autre part le texte intégral, a été écouté par l'ardent auditoire dans un recueillement où il y avait autant de reconnaissance et de foi que de respect.

L'enseignement à tirer de cette magnifique manifestation a été exposé en quelques phrases fortes par le délégué local à la Jeunesse, M. Jean Verstraete. A l'appel du Maréchal, qui veut confier aux jeunes une France restaurée, tous répondront : « nous sommes prêts ! », dit le jeune orateur à ses camarades, qui hochèrent quand il leur lança les mots d'ordre auxquels ils doivent désormais obéir : foi, abnégation, dévouement, sacrifice, enthousiasme !

C'est d'un seul élan, d'une seule voix, d'un seul cœur que tous, avides de se séparer, enthousiasmés, de la Marsaillaise, le couplet préféré du Maréchal : « *Amour sacré de la Patrie* » !

« *Amour sacré de la Patrie* !... En effet, il n'y a rien à ajouter, rien à dire de plus ! Il ne pouvait pas y avoir de plus belle conclusion à une plus belle journée.

La destruction des pies et corbeaux au moyen d'appâts empoisonnés doit s'effectuer conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 1939, dont un exemplaire a été adressé dans toutes les Mairies.

Association des Alsaciens-Lorrains

Les réfugiés en provenance des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont informés qu'ils peuvent obtenir le rachat des monnaies allemandes qu'ils détiennent, en s'adressant, jusqu'au 31 décembre 1940, à la Banque de France à un établissement de Banque ou au Bureau de Poste de leur commune d'accueil.

Les réfugiés Alsaciens-Lorrains ayant besoin de matériel de couchage, de chauffage ou autres sont priés de se présenter à la permanence de l'Association, en vue de l'établissement d'une demande collective qui sera remise à la Préfecture.

Une famille nombreuse est demandée pour métayage grande propriété, ainsi qu'un tailleur de profession. Se renseigner à la permanence.

QUI VEUT DU SAVON ?

Savon de toilette et savon à barbe. — Les coiffeurs, parfumeurs, bazars, droguistes ou autres commerçants n'étant pas en relations avec un distributeur affilié au groupement d'achat et de répartition du Lot, sont priés d'envoyer d'urgence à ce groupement, boîte postale 36, à Cahors, les quantités de savon de toilette et savon à barbe qu'ils ont vendues en 1938.

Ces renseignements sont indispensables pour obtenir à chacun des commerçants ci-dessus des attributions de démarrage qui leur seront nécessaires pour la reprise de leur commerce.

Services du Trésor
M. Cazaba, commis principal du Trésor de 4^e classe à la perception de Pérignieux - Saint-Georges (Dordogne), est affecté, en la même qualité, par nécessité de service, à la perception de Gourdon (Lot).

Gendarmerie
M. le Capitaine Demoyen, venu du corps de la gendarmerie d'Algérie, est nommé à Cahors, en remplacement de M. le Capitaine Chambrun, nommé à Narbonne. Nous adressons à M. le Capitaine Demoyen nos meilleurs souhaits de bienvenue.

CAHORS

A NOS LECTEURS

Nos ateliers étant fermés le mercredi, 1^{er} janvier, le « Journal du Lot » ne pourra pas paraître, le lendemain, jeudi, 2 janvier.

AH ! CES « VEDETTES »

Nous continuons à voir défiler sur les scènes de Cahors les artistes aux noms retentissants que notre public connaît surtout pour les avoir vus à l'écran.

Plusieurs ont paru dans des spectacles « coupés », qui furent généralement excellents. D'autres sont venus en des œuvres qui valent ce qu'elles valent comme *Les Jours heureux*, *Jean de la Lune* ou *Trois et une*, mais qu'ils interprètent consciencieusement. J'entends par là qu'ils mirent avec conscience leur talent au service de l'auteur — comme c'est la mission de tout interprète.

Mais il y en a eu — il faut bien le dire — qui ont cédé trop facilement au désir de se faire des succès personnels au détriment de l'œuvre représentée qu'ils trahissaient plutôt que de la traduire.

C'est ainsi que nous avons vu récemment la caricature plutôt que la représentation d'une pièce que Génier, autrefois, interprétait avec une vérité et un naturel saisissants. Comme nous en avions joint l'autre jour, avec cette « vedette » qui cherchait l'applaudissement et le rire par des « effets » d'un comique gros, vulgaire et d'ailleurs artificiel dont la place est plutôt au music-hall qu'au théâtre. Un véritable artiste interprétant une pièce qui en vaut la peine se rappelle toujours qu'il est fait pour elle et non pas elle pour lui !

ON RECLAME !

On va croire encore que nous cherchons à embêter les autorités alors que nous essayons simplement de donner ici une voix aux justes réclamations de nos concitoyens.

Nous avons été très modérés tout récemment quand nous élevions une réclamation contre l'application d'une ordonnance de police à propos de la glace dans les rues et dans les ruisseaux. On n'a qu'à parcourir la ville et à regarder... pour voir.

Mais les fontaines publiques ! Nous n'en avons pas parlé. Et pourtant, combien sont restées gelées et inutilisables alors qu'il y a encore à Cahors beaucoup d'immeubles qui n'ont pas l'eau courante ! Evidemment, c'est un peu... arriéré, mais c'est comme ça !

Pour ne parler que d'un quartier, entre autres, celui des Petites-Boucharies, est resté pendant plusieurs jours privé de sa fontaine.

Ce sont des situations auxquelles il doit y avoir, tout de même moyen de parer !

ASSOCIATION DES ALSACIENS-LORRAINS

Les réfugiés en provenance des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont informés qu'ils peuvent obtenir le rachat des monnaies allemandes qu'ils détiennent, en s'adressant, jusqu'au 31 décembre 1940, à la Banque de France à un établissement de Banque ou au Bureau de Poste de leur commune d'accueil.

Les réfugiés Alsaciens-Lorrains ayant besoin de matériel de couchage, de chauffage ou autres sont priés de se présenter à la permanence de l'Association, en vue de l'établissement d'une demande collective qui sera remise à la Préfecture.

Une famille nombreuse est demandée pour métayage grande propriété, ainsi qu'un tailleur de profession. Se renseigner à la permanence.

QUI VEUT DU SAVON ?

Savon de toilette et savon à barbe. — Les coiffeurs, parfumeurs, bazars, droguistes ou autres commerçants n'étant pas en relations avec un distributeur affilié au groupement d'achat et de répartition du Lot, sont priés d'envoyer d'urgence à ce groupement, boîte postale 36, à Cahors, les quantités de savon de toilette et savon à barbe qu'ils ont vendues en 1938.

Ces renseignements sont indispensables pour obtenir à chacun des commerçants ci-dessus des attributions de démarrage qui leur seront nécessaires pour la reprise de leur commerce.

Services du Trésor

M. Cazaba, commis principal du Trésor de 4^e classe à la perception de Pérignieux - Saint-Georges (Dordogne), est affecté, en la même qualité, par nécessité de service, à la perception de Gourdon (Lot).

Gendarmerie
M. le Capitaine Demoyen, venu du corps de la gendarmerie d'Algérie, est nommé à Cahors, en remplacement de M. le Capitaine Chambrun, nommé à Narbonne. Nous adressons à M. le Capitaine Demoyen nos meilleurs souhaits de bienvenue.

EXPOSITION ARTISTIQUE

(Salle du Conseil Général). — Nous sommes informés qu'une exposition de peinture, de sculpture et d'architecture aura lieu dans la salle du Conseil Général de la Préfecture du Lot.

De jeunes artistes réputés (Prix de Rome) installés depuis les hostilités à Cordes (Tarn) où ils ont fondé une académie régionale, exposeront leurs œuvres inspirées des paysages et des traditions locales. Le vernissage de cette exposition qui doit durer une semaine aura lieu le 12 janvier prochain, à 2 h. de l'après-midi.

Nous donnerons prochainement quelques détails sur les œuvres de réelle valeur qui y seront exposées.

La soirée de St-Sylvestre à la Radio

La radiodiffusion marquera la fin de l'année par des émissions d'un éclat exceptionnel. Le programme de la soirée comprendra notamment :

A 16 heures, une émission littéraire et musicale consacrée aux œuvres écrites il y a cinquante ans. L'orchestre sera dirigé par M. Paul Bastide.

A 19 h. 15, Paul Gilson évoquera des coutumes de la Saint-Étienne et de la Saint-Sylvestre, au cours d'une émission intitulée : « Au gui l'an neuf ».

A 20 h. 20, Claude Dauphin et Jean Nohain présenteront dans une fantaisie les 365 jours de l'année et les meilleurs vœux aux auditeurs.

A 21 heures, les personnages d'opérettes célèbres : Ciboulette, Le Petit Duc, Gillette de Narbonne, La Mascotte, Les Mousquetaires au Couvent, La Fille de Mme Angot, Le Sire de Vergy et La Belle Hélène permettront à l'année de s'achever par des chants.

De 23 heures à 24 heures, Rainu, Albert, Rémy, toutes leurs troupes et le Jazz Schlers, interpréteront une revue de fin d'année tirée des spectacles dont les représentations ont été interrompues à la suite de l'incendie du Capitole de Marseille.

Geste de solidarité qu'il convient de signaler : les trois principales vedettes abandonneront à cette occasion leurs cachets au profit de leurs camarades.

L'année 1941 commencera par un concert de musique légère qui durera jusqu'à une heure du matin.

Consultation de nourrissons

La Consultation de Nourrissons qui devait avoir lieu le mercredi 1^{er} janvier est reportée au second mercredi de janvier.

Dans la suite, les Consultations reprendront à l'Hôpital aux mêmes jours et mêmes heures qu'antérieurement (1^{er} et 3^{es} mercredis, de 16 heures à 18 heures).

Il est rappelé que les Consultations sont gratuites, ouvertes à tous, même aux mères assurées sociales quand elles ne sont plus assujetties à la direction médicale de leur Caisse.

En outre, les Consultations sont obligatoires pour les mères et nourrices qui bénéficient en faveur de leur enfant d'un secours public (secours temporaires, primes d'allaitement de la loi du 24 octobre 1919, assistance à la famille, etc.).

Suivez régulièrement les Consultations de Nourrissons, c'est l'intérêt de votre enfant !

Avis aux viticulteurs

Le « Journal Officiel » publie un décret aux termes duquel les quantités de vins de la récolte 1940 que les viticulteurs sont autorisés à faire sortir de leurs chais, sont fixées provisoirement avec minimum de 300 hectolitres par exploitation, à 75 0/0 de leur production. Ces quantités seront déterminées d'après les résultats accusés par les déclarations de récolte.

Contrat à salaire différé

L'« Officiel » publie, par département, le plein salaire annuel en espèces de l'ouvrier agricole et de la servante de ferme logés et nourris pour l'application des dispositions concernant le contrat de salaire différé.

Dans le Lot, le salaire annuel en espèces de l'ouvrier agricole était : En 1938 et 1939 de 3.600 fr. ; en 1940, de 3.900 fr.

Le salaire de la servante de ferme était en 1938 et 1939, de 2.200 francs ; en 1940, il est de 2.400 francs.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. veuve Frédéric Olié, née Tardieu, décédée à l'âge de 87 ans, à Pulchérie (Aude).

Mme Olié était une Cadurcienne bien connue dans notre ville où, pendant de nombreuses années, elle fut négociante en chaussures, rue Poch.

Nous adressons à M. André Martin, Mme André Martin, née Olié, à Mlle Elise Olié, à tous les parents, nos sincères condoléances.

PALAIS DES FETES

Mardi 31 décembre, mercredi 1^{er} janvier, jeudi 2 janvier, en soirée à 20 heures 15. Mercredi, matinée à 15 heures. — Samedi et dimanche, changement de programme.

Ray Ventura et ses Collégiens, Jean Tissier, Samson Fainsilber, Marguerite Pierry et Charpin dans une comédie musicale.

TOURBILLON DE PARIS

En complément : Les Pirates du Ciel.

TOCSIN ET SIRÈNE

On nous prie de rappeler ceci :

Après entente entre l'autorité préfectorale et l'autorité militaire, il a été décidé :

1^o Que la sonnerie du tocsin serait réservée pour prévenir des alertes en cas d'attaque aérienne ;

2^o Que la sirène annoncerait les incendies et qu'elle fonctionnerait pour essai tous les jours à midi.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1941.

Pour le Préfet, Le Directeur de la Défense Passive : D' Fougous.

PLUS D'ÉCHANGE DE CULTIVATEURS A MEUNIERS ET BOULANGERS

M. le Préfet vient de prendre l'arrêté suivant :

Article unique. — L'article 7 de l'arrêté du 31 octobre 1940 susvisé est modifié comme suit :

La rémunération des meuniers et des boulangers en blé ou farine est interdite. La collecte des blés à la ferme par les meuniers échangistes, pour le compte des boulangers est interdite.

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

Tous les joueurs juniors sont convoqués mercredi 1^{er} janvier à 13 h. 1/4 au Stade L.-Després afin d'y disputer un match amical avec les juniors de l'Union Sportive Fumeloise.

Les joueurs de l'équipe I sont également convoqués pour 13 h. 3/4. Tous les joueurs sont priés d'apporter leurs maillots blancs. Aujourd'hui mardi, à 8 h. 30, réunion du Comité au siège social Café Trivoli.

Jeudi 2 janvier entraînement des équipes I et II à la salle. Présence indispensable.

STADE CADURCIEN — ASSOCIATION

Mardi 1^{er} janvier 1941, au profit du Secours National, Jeunes Cadurciens (1) contre Stade Cadurcien (1). Coup d'envoi à 15 heures.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré, le mercredi 1^{er} janvier, par la pharmacie MIROUZE.

Tribunal correctionnel

Dans sa dernière audience de vendredi, le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Relaxé. — Félix Angié, marchand de bicyclettes à Puy-Évêque, poursuivi pour recel, est relaxé.

Violences. — Le sieur Jean Gibhe, électricien à Albas, poursuivi pour violences, est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis.

Vol. — Le nommé Paul G..., 16 ans, manœuvre à Cahors, est condamné à 2 mois de prison.

Chasseur en défaut. — Pour avoir chassé en temps prohibé, Henri Henvet, cultivateur à Catus, est condamné à 200 francs d'amende, au prix du permis général et à la confiscation du fusil.

Vol de volailles. — Jean Bourdy, cultivateur à Soturac, est condamné à 15 jours de prison pour vol de volailles.

Violences. — Le nommé Jean De Freitas, de nationalité polonaise, manœuvre, est condamné, pour violences, à 48 heures de prison et à 16 fr. d'amende.

Pas de permis de circuler. — MM. Douglas, teinturier à Cahors, et Frayssinet, chiffonnier à Cahors, sont condamnés, pour circulation en automobile sans permis, à 16 fr. d'amende.

Violences et infraction. — Le nommé Lefrae André, 49 ans, commerçant à Bruxelles, est condamné à 1 mois de prison et à 5 fr. d'amende pour violences volontaires et infraction à arrêté municipal.

Relaxés. — Poursuivis pour hausse illicite, MM. Couture, cultivateur aux Junies, et Jouany, boucher à Lalbenque, sont relaxés.

Etranger en défaut. — Pour défaut de renouvellement de carte d'identité d'étranger, le nommé Mauprenizi, 32 ans, manœuvre à Sauzet, est condamné à 25 fr. d'amende.

THEATRE MUNICIPAL

Samedi, au Théâtre Municipal, nous aurons deux hôtesses : Jules Berry et Joséphine Gaël. Notre public aura l'occasion de dire que les Parisiens ont raison en parlant du spectacle, qu'un spectacle signé Jules Berry est vraiment la meilleure garantie.

EDEN

Mardi 31 décembre, mercredi 1^{er} janvier, jeudi 2 janvier, en soirée à 20 heures 15. Mercredi, matinée à 15 heures. — Samedi et dimanche, changement de programme.

LE REVOLTE

avec Pierre Renoir, René Dary, Charpin, Katia Lova, Marcelle Génat et Jean Temerson.

En complément : Radio reportage, comédie. — Mon Légionnaire, attraction chantée.

Arrondissement de Cahors

Catus

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Georges Marsal, propriétaire, avec Mlle Marie-Jeanne Blyat, tous deux de Salvezou-Catus.

Aux jeunes et futurs époux nos meilleures félicitations avec nos plus sincères vœux de bonheur.

Naissance. — M. et Mme Pierre Talayssat viennent d'hériter d'un superbe garçon, leur deuxième enfant.

Au jeune papa, qui est prisonnier, et à la sympathique maman, nos plus chaleureux compliments.

Douelle

Nos prisonniers. — Notre compatriote, M. Louis Rigal, dont on était sans nouvelles depuis le mois de juillet, vient de faire savoir à ses parents angoissés qu'il était en captivité et en bonne santé.

Nos chasseurs. — Nous avons appris, car l'écho a souvent une longue portée, que notre bon et sympathique ami, le Docteur Boutary, de Douelle, depuis longtemps excellent chasseur, a été jeudi dernier particulièrement heureux, en inscrivant à son tableau un magnifique renard et deux lièvres. En outre, au cours de l'après-midi, il a fait une hécatombe de canards sauvages.

Nos félicitations à ce bon fusil, mais souhaitons qu'il n'y ait pas trop de chasseurs de sa taille.

Montcuq

Carnet de deuil. — Jeudi dernier, 26 décembre, ont eu lieu, à l'église Saint-Privat, les obsèques du doyen de la commune, M. Emile Bley, décédé au Garric, dans sa 91^e année. Le défunt était un ancien combattant de 1870, le Président d'une Société de Secours mutuels locale, « Les Prévoyants ».

Malgré la température glaciale de cette rude matinée d'hiver, un imposant cortège a accompagné le vénérable défunt à la nécropole de Saint-Privat, où M. Curé-Doyen et M. Saunier ont prononcé deux courtes allocutions pour rendre hommage au travailleur, à l'ancien combattant, au mutualiste de la première heure.

Nous adressons, à tous les membres des familles en deuil, l'expression renouvelée de nos sincères condoléances.

Carnet de deuil. — Nous avons le regret d'annoncer la mort du jeune Charles Bousquet, âgé de dix ans, emporté en quelques heures par une méningite aggravée d'une congestion double.

Ses obsèques ont eu lieu samedi dernier 28 décembre, au cimetière, M. Garrigou, Directeur de l'École de garçons qui fréquentait le malheureux enfant, a dit un dernier adieu au petit écolier appliqué et docile, et au nom de ses élèves, au camarade bon et serviable.

Aux parents éplorés, à tous les membres des familles en deuil, nous adressons l'expression émue de nos vifs vœux et de nos sincères condoléances.

Saux

Le froid. — Depuis huit jours une vague de froid traverse notre plateau. Le ciel est clair, mais cela n'empêche pas le thermomètre de descendre à — 13°.

Ce qui est à redouter c'est que cette rigueur atteigne les emblavures en retard, et que, comme l'an dernier, le grain ne soit gelé pendant la germination.

Panne électrique. — Depuis sept jours tout un secteur de la commune est privé de lumière.

Qu'on se figure l'état du propriétaire : la nuit à la maison et dans les granges, et pas de pétrole pour se servir des anciennes lanternes.

Puy-Évêque

Légion des Combattants. — Le dimanche 22 décembre 1940, à 10 heures du matin, les Anciens Combattants de toutes les Sociétés dissoutes de la guerre 1939-40 de la commune de Puy-Évêque se sont réunis en vue de former la Légion des Combattants.

Un Comité provisoire a été désigné par tous les camarades présents : Président, Delmas Gustave ; Président-adjoint, Teyssède Joachim ; Vices-Présidents, Laques Charles (Combattants 39-40), D' Delbreil Bernard, Monteil Pierre, Bertholin ; Trésorier, Boreud Désiré ; Trésorier-adjoint, Dumeau Marc ; Secrétaire, Lasmarie Paul ; Secrétaire-adjoint, Aussel Louis.

Membres du Comité : Bure Raymond, Péindaries Aimé, Boreud Jacques, Thouron, Costes Louis (Combattants 1939-40) ; Vézio Charles, Rivière Marc, Joffre Raymond, Luzergues (Combattants 1914-18).

Membres à titre consultatif : Davezac, Vireben, Ressésquié.

Le Président a fait un exposé sur la Constitution et les buts de la Légion Française des Combattants qui sera l'âme de la Révolution nationale et autour de laquelle toute la France se groupera pour le succès de l'œuvre si noblement entreprise par le Maréchal Pétain. Il a lu et commenté le serment de la Légion. Tous les camarades se sont rendus en défilé au monument aux morts et ont répété solennellement la formule du serment. A chaque engagement ils ont levé la main

droite en disant : « Je le jure », et ils se sont séparés ayant pleine conscience du devoir qu'ils ont accompli.

Commencement d'incendie. — Le 26 décembre, vers 9 h. 30, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cave de Mme Vve Delbreil, place de la Halle aux Grains, à Puy-Évêque.

Les secours, promptement organisés et énergiquement menés, ont rapidement circonscrit l'incendie.

Décès. — Dajean Basile, cultivateur, âgé de 78 ans, est décédé le 26 décembre aux Condamines. Il était très sympathique. Nos condoléances.

Vers

Pour nos prisonniers. — Les membres de la Société de chasse de la commune de Vers avaient organisé une partie de chasse dont le butin devait être consacré à nos chers prisonniers. Ce butin a permis de faire 24 boîtes d'un excellent civet qui ont été expédiées, aussitôt, aux prisonniers. Félicitations aux vaillants nemrods qui ne manquent pas d'organiser, prochainement, une nouvelle partie de chasse.

Une méthode énergique contre les rhumatismes

...c'est celle qui consiste à faire une cure de Gandol. Le Gandol évite bien des douleurs présentes et, dans l'avenir, bien des complications aux rhumatisants et arthritiques qui prendront l'heureuse décision d'en faire un emploi rationnel et régulier. Le Gandol exerce un pouvoir spécial sur l'acide urique dont il arrête la surproduction. C'est pourquoi il apaise les douleurs en libérant les muscles et les reins. Le traitement de dix jours de Gandol en cachets, sans ennui par l'estomac, coûte 14 fr. 60. Ties Phies et Phie Orliax à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Issendouls

Les belles familles. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une superbe fille chez les époux Gardou.

C'est leur 5^e enfant. Compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Arrondissement de Gourdon

Concorès

Légion des Combattants. — Les anciens combattants des deux guerres se sont réunis dimanche à la mairie en vue de la formation de la Légion française des combattants.

Ont été élus comme membres du Bureau : Président : M. Andurand, mutilé de 1914-18. Vice-Présidents : MM. Larive, combattant de 1914-18 ; Urbain Caudail, mutilé de 1939. Secrétaire : M. Coulon, combattant et prisonnier de 1914-18. Secrétaire adjoint : M. Michel Avezou, combattant de 1914-18.

La Légion compte à l'heure actuelle 70 membres, c'est-à-dire la presque totalité des vrais combattants des deux guerres.

Bonne chasse. — Notre ami M. Noël Peyrilles a abattu jeudi, dans les fourrés de Pleine-Selve, son quatrième renard. Nos félicitations à cet adroit chasseur.

Martel

Marché aux truffes. — Par suite des fortes gelées, notre marché aux truffes de samedi a été peu important. Les cours ont varié entre 40 et 45 fr. le kilo.

Meyronne

Bonne chasse. — Au cours d'une battue aux sangliers, organisée par les excellents chasseurs de notre commune, un sanglier du poids de 40 kilos a été abattu par M. Pagès Adrien. Félicitations à l'adroit chasseur.

Saint-Germain-du-Bol-Air

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Vve Delpech, mère de notre sympathique forgeron, décédée après une bien courte maladie, à l'âge de 77 ans.

Nous prions la famille d'agréer l'expression de nos bien sincères condoléances.

Le foire. — Notre dernière foire, malgré des circonstances et la rigueur du froid, a été assez importante. Le foirail des bœufs était assez garni et il y a eu quelques transactions. Grand apport de foies gras et de truffes. Les foies se sont bien vendus, entre 55 et 60 fr. la livre, mais la truffe a subi une légère baisse sur les cours précédents ; elle ne valait guère plus de 35 à 40 fr. le kilo.

Le marché à la volaille bien garni, le tout vendu à la taxe ainsi que les œufs. Pas de marchands forains et pas du tout de jardinage.

Souillac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. François Goudet, entrepreneur des tabacs en retraite, décédé subitement à l'âge de 72 ans. Nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Au Marché. — Malgré le froid très vif, notre marché a été très actif et bien approvisionné.

Principaux cours pratiqués : Poules, coqs et canards, 11 fr. ; poulets de grains, 12 fr. ; dindes, 10 fr. 50 ; pintades, 13 fr. ; lapins domestiques, 7 fr., le tout le demi-kilo, Pi-

geons communs, de 8 à 10 fr. ; de grosses espèces, 19 à 21 fr. le couple ; œufs en petite quantité, 13 fr. la douzaine.

Gibier : Lapins de garenne, 8 fr. ; lièvres, 8 fr. 50 à 9 fr. la livre.

Quelques truffes, au prix de 40 à 45 fr. le kilo, suivant qualité.

Beurre, à la taxe ; petits fromages de chèvres, 7 à 8 fr. la douzaine.

Thédirac

Décès. — Vendredi 27 décembre, à onze heures, ont eu lieu les obsèques de M. Léon Monrassy, décédé après une longue maladie, à l'âge de 78 ans.

Le défunt jouissait de l'estime générale ; aussi une foule nombreuse, malgré la température, l'accompagnait à sa dernière demeure.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à sa veuve, à son fils, à sa belle-fille et à tous les membres de la famille, l'expression de nos sympathiques condoléances.

Vayrac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Henri Solignac, huissier, décédé à l'âge de 67 ans. M. Solignac était une personnalité bien estimée à Vayrac, dont il était adjoint au maire depuis plusieurs années. Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Prévenir vaut mieux que guérir

C'est le rôle de la Tisane Vichyfloré qui agit directement sur le foie et l'intestin rendant les digestions aisées, assurant la parfaite circulation du sang, évitant la constipation et ses funestes conséquences.

La tisane Vichyfloré est un composé de plantes médicinales judicieusement choisies et dosées et de Sels minéraux des eaux du Bassin de Vichy dont l'action sur le foie est notoire. Délicieuse à boire, elle se prépare comme une tasse de thé ; une tasse après le repas du soir assure une complète et parfaite digestion et prévient toutes complications du côté du foie qu'elle décongestionne, de l'intestin, trop souvent paresseux, qu'elle stimule et des reins dont elle active le bon fonctionnement. La tisane Vichyfloré pour la santé est un trésor. La grande boîte : Ties Phies : 8 fr. 90.

RENSEIGNEMENTS

La vente du bétail est très sévèrement réglementée

M. le Préfet du Lot vient de prendre un important arrêté dont voici les dispositions principales :

Article premier. — La vente du bétail ne pourra avoir lieu que sur les foires et marchés régulièrement autorisés, aux emplacements affectés à cet usage et aux jours et heures fixés par arrêté municipal. L'horaire fixé doit être scrupuleusement respecté, aucune transaction ne peut être tolérée avant ou après les heures de fermeture. Est de même interdit tout racolage sur les routes. Les achats directs à l'écurie ne sont permis que dans les cas prévus à l'article suivant :

Article 2. — Le droit de procéder à des achats directs dans les étables auprès des producteurs est exclusivement réservé :

a) aux Commissions de réception et aux personnes mandatées à cet effet par le Groupement départemental d'achats et de répartition de la viande du Lot ; ces personnes doivent être munies d'un bon d'enlèvement délivré par le groupement d'achat et de répartition et visé par l'Intendant Directeur du Ravitaillement Général ;

b) aux agriculteurs opérant pour les besoins de leur exploitation et n'achetant du bétail qu'en vue de l'élevage, de l'engraissement ou du travail.

Il est bien spécifié que pour tout intermédiaire, boucher ou charcutier, l'achat direct à titre individuel chez le producteur est strictement interdit.

Article 3. — Pour pouvoir opérer des transactions sur les foires et marchés du département, les bouchers patentés ainsi que leurs commis et toutes personnes accréditées par les Groupements départementaux d'achat et de répartition régulièrement constitués et agréés doivent être munis :

1^o de la carte spéciale d'identité instituée par le décret du 30 septembre 1928 et l'arrêté préfectoral du 17 avril 1940 ;

2^o d'un carnet réglementaire de vente et d'achat sur lequel doivent être inscrites toutes les opérations effectuées sur les foires et marchés, notamment le poids estimatif et le prix des animaux achetés ;

3^o D'une autorisation d'achat visée par l'Intendant Directeur du Ravitaillement du département pour le compte duquel s'effectuent les achats de bétail.

Ces pièces devront être présentées à toute réquisition des autorités chargées de l'application du présent arrêté.

Article 4. — La Direction et la Surveillance du marché seront assurées par un Président de Commission de réception assisté d'experts désignés par l'Intendant,

Directeur du Ravitaillement Le Président et les experts sont chargés :

a) Avant l'ouverture du marché, de déterminer l'importance des autorisations d'achat des acheteurs présents à la foire ;

b) D'évaluer les ressources en bétail du marché et au besoin de les faire classer par catégorie et qualité ;

c) De répartir entre les titulaires des autorisations d'achat et proportionnellement à celles-ci les ressources en bétail présentées sur la foire ou le marché ;

d) De débiter à l'issue du marché les autorisations d'achat des différents marchands de bétail des quantités réalisées par chacun d'eux.

Le Président de la Commission et les experts devront, en outre, sur toutes les foires et sur les marchés dont l'heure d'ouverture est réglementée et durant les 20 premières minutes, après l'heure d'ouverture, donner l'exclusivité d'achat au Groupement départemental d'achat et de répartition des viandes et aux Commissions de réceptions. Le Président et les experts pourront faire appel aux représentants de la force publique pour ce qui touche à l'exercice de leurs fonctions.

Article 5. — L'enlèvement du bétail acheté en foire ne pourra s'effectuer qu'après délivrance, par le Président de la Commission de Réception, Directeur du Marché, d'une autorisation de circulation indiquant :

a) le nom de l'acheteur,

b) le nombre et le lieu d'achat des animaux,

c) le lieu de destination définitif, gare d'embarquement, le cas échéant,

d) la date du transport.

REMERCIEMENTS

Madame BOUYSSOU et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jules BOUYSSOU Bijoutier

PETITES ANNONCES

JEUNE HOMME sérieux est demandé pour la garde d'une personne âgée. Se présenter Bureau du Journal.

ON DEMANDE une jeune bonne. S'adresser 3, rue de la Préfecture à Cahors.

Madame RENAUD, sage-femme de 1^{re} classe, 10, place des Carmes. Consultations tous les jours de 14 à 16 heures.

Le 19 décembre il a été perdu sur la route N° 20, entre Cahors et Pélacoyn un manteau cuir jaune. Le rapporter à M. Cabanes, 8, rue Lestieu. Bonne récompense.

DANS la soirée du mardi 24 décembre, il a été tombé d'une voiture, un tableau d'enfant. Le Monsieur qui a été vu le ramassant est prié de le rapporter d'urgence au bureau du journal.